

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 AVRIL 2019 A 18H30

L'an **deux mil dix-neuf**, le vingt-neuf avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de HAUTEVILLE-LÈS-DIJON, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques de LOISY, Maire.

Etaient présents : Mme Evelyne GHIRARDI ; M. Bertrand FRANET ; Mme Nadeige LHOMME ; M. Eric ROBERT ; Mme Corinne LE DISSEZ-ROGNON ; M. Jean-Pierre GAUTHIER ; Mme Brigitte RUDE ; M. Noël BERNARD ; Mme Dominique FAIVRE ; M. Alain SILVESTRE ; M. Thierry LE BAIL ; M. François-Xavier RONNET

Excusée : Mme Laurence PARISSÉ a donné pouvoir à M. François-Xavier RONNET

Secrétaire de séance : Mme Nadeige LHOMME est nommée secrétaire de séance

Date de convocation : 23/04/2019

Date d'affichage : 23/04/2019

Ordre du jour :

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 9 avril 2019. Il a pris les délibérations suivantes :

AVIS ENQUETE PUBLICQUE PRELABLE A L'AUTORISATION D'EXPLOITER AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT UNE CARRIERE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE PRENOIS PAR LA SARL PENNEQUIN

Monsieur le Maire expose que la SARL PENNEQUIN a déposé en Préfecture une demande d'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert de roche massive et une installation de broyage, concassage, criblage de produits minéraux naturels ou artificiels sur le territoire de la commune de Prenois.

Conformément aux dispositions contenues dans le code de l'environnement, livre V, titre 1^{er} relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement, cette demande doit faire l'objet d'une enquête publique. Cette enquête a eu lieu du mercredi 20 mars 2019 au samedi 20 avril 2019 inclus.

Conformément à la législation régissant les installations classées, le rayon d'affichage de l'enquête publique est fixé dans un rayon de 3 kilomètres du lieu de l'exploitation. La commune d'Hauteville-lès-Dijon est donc concernée.

L'article R181-38 du code de l'environnement prévoit que le conseil municipal peut émettre un avis concernant cette demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DONNE un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert de roche massive et une installation de broyage, concassage, criblage de produits minéraux naturels ou artificiels sur le territoire de la commune de Prenois, formulée par la SARL PENNEQUIN.